

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2929

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Caluire et Cuire - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Fleurieu sur Saône - Fontaines sur Saône - Neuville sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or**

objet : **Plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRI) du Rhône et de la Saône : secteur Saône - Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations existantes face aux inondations - Attribution d'une subvention à l'Etablissement public de bassin Saône-Doubs - Demande de subvention auprès de l'Etat**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brailard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2929**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Caluire et Cuire - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Fleurieu sur Saône - Fontaines sur Saône - Neuville sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRI) du Rhône et de la Saône : secteur Saône - Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations existantes face aux inondations - Attribution d'une subvention à l'Etablissement public de bassin Saône-Doubs - Demande de subvention auprès de l'Etat**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRNI) du Rhône et de la Saône : secteur Saône a été approuvé en décembre 2006.

Ce document, intégré au plan local d'urbanisme (PLU), prévoit, outre l'inconstructibilité des terrains situés en zone inondable, une réduction de la vulnérabilité aux inondations des habitations existantes par la réalisation de travaux.

Préalablement aux travaux, ce document prévoit la possibilité de réaliser un diagnostic de l'état existant. Ce diagnostic porte sur des travaux visant à limiter les risques pour les personnes, les dommages aux biens et les délais de retour dans l'habitation après sinistre. Il intègre une estimation du coût des travaux.

Les populations concernées par le secteur Saône amont ont pu faire une demande de diagnostic avant le 31 décembre 2011 pour obtenir une subvention de travaux au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs géré par l'Etat.

Une centaine d'habitants a répondu être intéressée par la visite d'un technicien pour l'élaboration d'un diagnostic préalable aux travaux.

L'Etablissement public territorial de bassin Saône-Doubs, auquel adhère la Communauté urbaine de Lyon, a développé depuis quelques années une méthodologie et un savoir-faire dans ce domaine avec la réalisation de plus de 200 diagnostics tant sur la Saône que sur ses affluents : la Seille et la Vallière. Il a donc proposé à la Communauté urbaine de Lyon d'établir les diagnostics.

Le barème d'intervention est le suivant :

- 1 à 10 : 660 € TTC le diagnostic,
- 11 à 40 : 495 € TTC le diagnostic,
- 41 à 120 : 330 € TTC le diagnostic,

soit pour 100 diagnostics : 33 000 € TTC ;

La Communauté urbaine prendrait en charge ces diagnostics et prévoit de solliciter une subvention de l'Etat au titre du plan Rhône ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 000 € au profit de l'Etablissement public territorial de bassin Saône-Doubs en application du plan de prévention des risques naturels inondations (PPRI) du Rhône et de la Saône : secteur Saône, pour la réalisation de 100 diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations existantes du Val de Saône,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Etablissement public territorial de bassin Saône-Doubs définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Etat une subvention de fonctionnement au titre de la réduction de la vulnérabilité de l'habitat dans les zones des plans de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRNI) prescrits, d'un montant maximum de 15 000 € représentant 80 % du montant du diagnostic sur la partie intéressée par le plan Rhône,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 38 - fonction 830 - opération n° 0P26O0348.

4° - **La recette** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 7478 - fonction 830 - opération n° 0P26O0348.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.